

N° 3

# LAITRE INFOS

Bulletin municipal de Laitre-sous-Amance



Deuxième semestre 2021



*Chers lâtrons, chères lâtronnes, depuis la dernière édition de ce bulletin municipal semestriel, le rythme des projets et des actions menés dans la commune n'a pas faibli.*

*S'il nous reste encore à faire davantage pour recueillir votre avis et vous permettre de vous impliquer dans la vie communale, vous avez pu être associés à 4 actions de démocratie participative ces 3 derniers mois : un sondage sur la sécurisation de la côte d'Amance, une réunion publique sur la réhabilitation de l'ancienne école et sur la transition écologique, l'ouverture d'une nouvelle fonction de « Panneau Pocket » vous permettant de signaler tout problème/dégradation constatée, et enfin la reprise des réunions thématiques où sont intégrés des non-élus prêts à proposer des actions et nous aider à les réaliser. Pourquoi pas vous ?*

*Désirant allier sécurisation du village, esthétique et économies (énergétiques et financières), vous avez dû remarquer le changement et renforcement global de l'éclairage public, ainsi que l'illumination des vitraux de l'église les mettant en valeur chaque soir.*

*Mais le point d'orgue de ces derniers mois aura sans doute été l'aménagement et la belle inauguration de notre aire de loisirs, à visée intergénérationnelle. Charge à vous désormais de la faire vivre, d'utiliser au mieux chacun des espaces, tout en respectant ce berceau de verdure.*

*Pour que la période des fêtes soit belle, nous avons décidé d'illuminer le village, le Foyer Rural se chargeant des décorations et de son animation, au grand plaisir des petits et des grands.*

*Et tout ceci en maîtrisant largement le budget communal, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, ce qui reste notre fil rouge.*

*La crise sanitaire n'étant pas encore derrière nous, je ne peux que vous inciter à prendre soin de vous et de vos proches. Bonne fin d'année à toutes et tous, et d'ores-et-déjà bon début d'année 2022.*

*Mickaël MEVELLEC, Maire de Laitre-sous-Amance*

## SOMMAIRE

Page 3 : Le village au quotidien

Page 4 : Bien vivre ensemble

Page 5 : Travaux réalisés

Page 6 : Les projets

Page 7 : Civisme

Page 8 : Journée d'inauguration de l'aire de loisirs

Page 9 : Budget Impôts

Page 10: Divers

Page 11: Etat civil

Page 12: Pour Contacter la Mairie



## REUNIONS PUBLIQUES

■ Deux consultations publiques ont été organisées concernant la question de la sécurisation de la rue des trois évêchés (25 juin), et l'avenir de l'ancienne école (8 octobre).

□ La vitesse excessive étant toujours un problème dans la rue des 3 évêchés, la solution privilégiée consisterait à mettre en place **un rétrécissement de voie en S** au milieu de la descente, et un **plateau ralentisseur** dans la partie basse de la rue.

La limitation de vitesse à 30 km/h impossible à respecter serait modifiée à 50 km/h.



Ces propositions ont fait l'objet d'un sondage. Complétés des recommandations des services de l'Etat, ces éléments serviront pour une prise de décision par le Conseil Municipal.

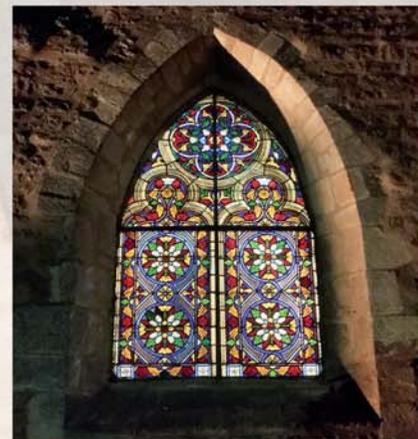
□ Pour ce qui concerne la réalisation d'une maison pour tous, des propositions de réaménagement et d'optimisation de l'espace disponible seront élaborées par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) en prenant en compte les éléments apportés lors de la réunion publique.

Le CAUE encadrera également la mise en œuvre des travaux qui feront l'objet de demandes de subventions.

## MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE



La beauté des vitraux de notre église est désormais révélée grâce à la mise en place de LED qui les éclaire de l'intérieur pendant la nuit.



## DEDICACE



Virginie Wagner était à la bibliothèque de Laître le 11 décembre pour la dédicace de son livre

« Les petits secrets d'une recette à l'eau de rose ». Des situations inattendues, des personnages attachants, une histoire « de filles » qui tient le lecteur en haleine. Un beau cadeau de Noël !





### PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU I

La mairie a organisé deux sessions de formation en octobre et novembre en collaboration avec la Protection civile, soit une vingtaine de personnes qui ont pu s'aguerrir aux gestes qui sauvent.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

**L'arrêt cardiaque tue 50 000 personnes par an en France.**

**Chaque minute gagnée, c'est 10 % de chance de survie en plus !**

### DEFIBRILLATEUR

La commune a installé un défibrillateur en 2020, accessible sur le mur de la salle des fêtes.



**STAYING ALIVE**

UNE APPLICATION : STAYING ALIVE  
 UNE COMMUNAUTÉ : BON SAMARITAIN  
 UNE MISSION : SAUVER DES VIES

Il a été identifié sur la cartographie des défibrillateurs en France.

Vous retrouvez cette carte sur l'application « **STAYING Alive** », n'hésitez pas à la télécharger !

Si vous êtes titulaires du PSC1 ou brevet de secourisme, inscrivez-vous comme Bon Samaritain. Cette inscription est gratuite et sans engagement.

Les secours pourront ainsi vous appeler si vous êtes à proximité d'une personne en détresse.

### VACCINATION



La commune de Laitre avec le Centre de vaccination Marcel Picot de l'ESP Dommartemont / St Max /Essey (équipe de soins primaires) a organisé une matinée de vaccination le 13 novembre : 37 personnes ont été vaccinées.

### SOPHROLOGIE

Un atelier animé par Sophrolor (Camille Litaize et Patrick Fiorletta) et financé par la conférence des financeurs à l'attention des seniors, intitulé :

**« Développer son mieux être avec la sophrologie caycédienne »**

a démarré en octobre dans la salle communale .

Les participant(e)s ont pu : Renforcer les ressources personnelles pour faire face au stress, et favoriser un mieux être dans la vie de tous les jours.

Reconnaître puis moduler les tensions et les émotions négatives.

Contrôler les pensées parasites et les conduites à risque.

Développer une attitude plus sereine et positive devant les événements de la vie.





## CONSTRUCTION D'UN OSSUAIRE

En prévision de la relève des tombes laissées en déshérence, la commune a fait installer un ossuaire près du jardin du souvenir dans le cimetière communal. C'est un lieu symbolique important de souvenir et de respect pour tous ceux qui nous ont quittés.



## ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS

L'éclairage LED précédent qui présentait des risques avérés de courts circuits a été remis aux normes par la société agréée S V T et les zones de pénombre ont été supprimées.

Pour cette fin d'année, des illuminations festives viennent égayer les rues en partant du centre du village avec l'ambition d'étendre ces illuminations l'année prochaine.



## REFECTION DU TROTTOIR AUX ABORDS ET DEVANT LA MAM

Les rénovations récentes des habitations dit « du Chapon doré » et la récupération des usoirs, nous a permis de réaliser des travaux de réfection des trottoirs. La circulation des usagers en est facilitée.



## FIBRE ET ELAGAGE

Le déploiement de la fibre par la région a été délégué sur notre commune à la société CIRCET. Le répartiteur avait déjà été mis en place rue des Hauts jardins, il permet la redistribution à l'ensemble des villages avoisinants.

Pour ne pas retarder le déploiement prévu fin de l'été 2022, l'entreprise CIRCET nous a demandé de faire élaguer les abords des câbles téléphoniques. L'entreprise « DDC Cordiste » de Laître Sous Amance a réalisé l'ensemble des élagages privés et communaux. Les quotes-parts privées ont été réglées par les propriétaires.



## CREATION D'UN SENS UNIQUE

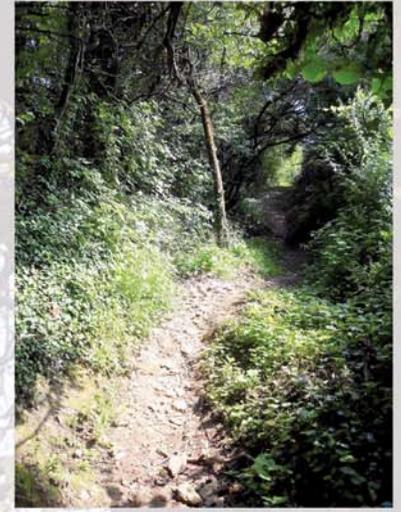
Afin d'assurer la sécurité des usagers et faciliter l'accès à l'ancienne école, la rue Saint Laurent est désormais en sens unique et ne peut plus être remontée à partir de la rue Sophie de Bar.



# LES PROJETS

## LE CHEMIN DE LA POTERNE

Un projet de réhabilitation du chemin de la poterne qui relie la rue du Général de Gaulle à Amance, fortement érodé depuis de nombreuses années, a été élaboré de façon conjointe avec la mairie d'Amance. Afin de modifier au minimum le milieu naturel tout en limitant les risques d'érosion, le sentier sera détourné du passage du cours d'eau temporaire sur sa partie basse, et une passerelle en bois le surplombera dans sa partie haute. La mise en œuvre des travaux devrait se faire début 2022.



## AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE

Un projet de réaménagement le long de la voie verte a été soumis à la Communauté de Communes. Il concerne les aires de pique-nique situées près de la station d'épuration et de l'ancienne gare sur la route de Laneuvelotte. L'objectif est de rendre plus accueillants ces deux espaces, à travers de nouveaux éléments de loisir (tables, bancs, parcours sportif, terrain de pétanque...), et paysagers (plantation d'arbres et arbustes). Le projet est en cours d'évaluation par la Communauté de Communes, qui en assurerait la charge financière en cas d'acceptation.

## BORNAGE DU CHEMIN SOUS LAÎTRE

Le sentier de liaison qui relie le chemin du dessous de Laitre à la voie verte, dont l'emprise foncière était incertaine, a été borné par un géomètre dans l'attente d'être rénové courant 2022. Il est en effet prévu de refaire le revêtement qui est envahi par la végétation. Si l'emprise le permet, une végétalisation des abords du sentier pourrait aussi être mise en place.



## VEGETALISATION DU CIMETIERE

Après la plantation de jachères fleuries qui ont fait le bonheur des oiseaux, et dans le but de permettre aux habitants du village la récolte de fruits, une dizaine d'arbres fruitiers de différentes variétés ont été plantés. De plus, un arbre d'ornement, un ginkgo biloba, a été implanté le long de la voirie afin de marquer l'entrée dans le village.



## BORNES CANISSAC



Trois bornes de propreté canine ont été installées aux endroits les plus prisés des promeneurs canins. La propreté des espaces communs est nécessaire, un nombre d'incivilités croissantes lié aux déjections canines sur les lieux de passage est constaté. Cela traduit un manque d'hygiène et de civisme du maître.

L'aire de jeux est également souillée par des chiens du voisinage qui s'y promènent librement. Nous en appelons à votre civisme en utilisant ces bornes de propreté pour que notre village reste agréable. Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3e classe (450 €).

## DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni (art. R.622-2 du code pénal) d'une amende de 150 €. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse (Règlement sanitaire départemental). Un courrier a été adressé à 3 propriétaires avant sanction.

Les chats laissés en liberté doivent être stérilisés pour éviter les marquages urinaires et la reproduction incontrôlée responsable de la surpopulation des chats errants.

Pour rappel, les chats errants nourris par les habitants sont considérés comme domestiqués et donc à leur charge exclusive, la Mairie ne pouvant pas intervenir sur le domaine privé.

Des associations de protection des animaux peuvent vous venir en aide, si besoin, mais pas la SPA.

**Association Chats Libres 06 67 42 55 73**



## REGLEMENT ET LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Un nouveau document d'utilisation et de location de la salle est désormais disponible sur le site internet de la mairie et au secrétariat. Nouveaux tarifs avec réservation unique de l'ensemble des espaces (salles, cuisine, terrasse) en journée ou tout le week-end.

La location aux Lâtrons est accessible sur réservation sous réserves de disponibilité et des conditions sanitaires.

## AMAP DU PICHOU



L'AMAP du Pichou basée à Amance, travaille actuellement à la mise en place de Paniers Solidaires. Il s'agit de rendre accessibles certains des produits à des personnes qui n'en auraient pas les moyens, grâce à la solidarité des amapiens volontaires, conjuguée à un appui communal. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec l'AMAP.

Elles devront s'engager selon les mêmes règles que les autres amapiens, régularité et implication, cf. le site de l'AMAP du Pichou

<https://amapdupichou.wordpress.com/amap-du-pichou/les-engagements/>





## JOURNEE D'INAUGURATION DE L'AIRE DE LOISIRS

Après un après-midi consacré à la décoration puis à l'animation par les bénévoles du Foyer rural, l'inauguration de l'aire de loisirs a eu lieu sous un grand soleil le 16 octobre dernier.

Nous ont fait l'honneur de leur présence pour la découverte de la plaque inauguratrice et la découpe du ruban :

Carole GRANDJEAN (Députée), Olivier JACQUIN (Sénateur),  
Jean-François HUSSON (Sénateur et Conseiller Régional),  
Catherine KRIER (Conseillère Départementale),  
3 maires de communes environnantes, et bien sûr les élu.es de Laitre.

La quasi-totalité des aménagements a été réalisée entre mai et octobre 2021 grâce à un financement à 50% du Conseil Régional.

Rappelons que cet espace qui se veut intergénérationnel se compose :

- ⌘ D'une nouvelle structure de jeux et d'une balançoire « nid d'oiseau »
- ⌘ D'un espace détente avec un terrain de pétanque réaménagé et d'une table de pique-nique, près duquel a été planté un cèdre
- ⌘ D'un city-stade très apprécié des jeunes, achevé il y a 3 ans
- ⌘ D'un parcours de sport-santé conçu début juillet sous l'impulsion d'un chantier jeunes encadré par 2 bénévoles du Foyer Rural et une animatrice, avec l'aide du programme « Espace de Vie Social ».

Une attention particulière a été portée à la végétalisation paysagère du Priolé ( fleurs, gazon, arbres...), à la réalisation de 2 chemins permettant un accès facile même en poussette ainsi que d'un sentier intérieur, à l'installation de 4 nouveaux bancs, et à la mise en place d'un éclairage en hauteur avec des potelets près du sentier. La quasi-totalité des réalisations a été faite soit par des entreprises locales, des partenaires communaux, ou par l'équipe municipale elle-même.

En espérant que cet espace ludique, sportif et de détente réponde au mieux à vos attentes, à vous désormais de le faire vivre quel que soit votre âge, et d'y passer du bon temps quand les beaux jours reviendront.



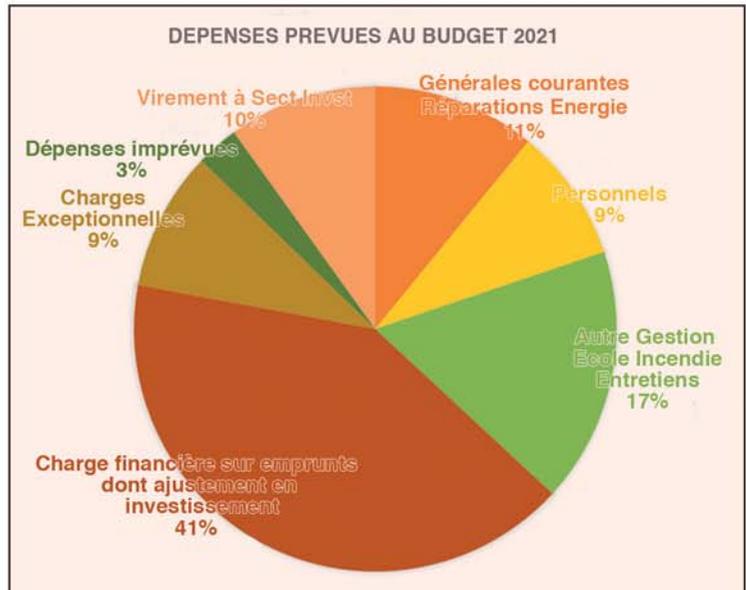
## BUDGET - RELANCE RURALE SUBVENTION

Les communes de moins de 500 habitants ont pu faire appel à l'enveloppe d'aide de la Région en 2021 pour des travaux d'amélioration du bâti communal ouvert au public ( aménagements intérieurs, abords extérieurs réalisés par des entreprises du Grand Est dans la limite de 20 000€ ).

Cette subvention a été demandée par la commune et approuvée à hauteur de 19 995€, ce qui a permis une vraie économie pour ces travaux.

### Le budget est maîtrisé pour préparer l'avenir.

Les engagements pris sur le plan financier consistent à contrôler les dépenses de fonctionnement, voir les diminuer pour éviter d'augmenter les impôts à périmètre constant.



## DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Les services des impôts nous demandent de communiquer sur la nécessité de déclarer tous travaux réalisés sur les biens immobiliers sous peine d'amende.

En effet, une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Des contrôles vont être menés par les services des Impôts dans notre secteur portant par exemple sur la présence de piscines, de nouvelles ouvertures, l'augmentation des surfaces au sol, le coloris de façades ou d'huisseries.



*Merci de bien vouloir vous renseigner en mairie avant d'entreprendre des travaux.*

## GESTION DES DECHETS

Par décision de la Comcom, un nouveau calendrier de ramassage sera mis en place début janvier 2022 pour les bacs personnels.

### Il s'effectuera 1 semaine sur 2 à des horaires plus tardifs.

Au point Tri : la répartition des déchets va être modifiée. Restez vigilants.

La collecte des encombrants se fera uniquement sur appel du particulier, pour un volume maximal de 2 m3 et un poids de 70kgs / objet. Elle devra être validée par le Maire qui en évaluera l'éligibilité. Pour toute demande, s'adresser à la mairie.



## DISTRIBUTION DE COURRIER

Depuis le 5 octobre, le facteur passe plutôt l'après midi, en effet, la poste s'adapte, en fonction du volume de lettres et colis.



## ACTION SOCIALE ET SOLITAIRE

Le repas des Aînés aura lieu le 8 janvier 2022. Compte-tenu de la reprise de la crise sanitaire, la formule qui avait été mise en place l'année passée sera renouvelée, c'est-à-dire une livraison à domicile. Nous leur proposons cette année d'inviter des membres de leur famille qui partageraient avec eux ce beau moment en payant leur repas à prix coûtant.

Une sortie pour nos séniors sera mise en place en avril mai.

Aide Sociale d'Urgence : Une commission est mise en place, une aide ponctuelle financière pourra être apportée, décidée au cas par cas pour aider à régler une petite facture, financer le matériel scolaire. Prendre rendez vous avec la mairie pour exposer votre situation et vos difficultés.



## FESTIVITES DE LA SAINT NICOLAS

Cette année, une conteuse est venue parler de légendes moins connues et pourtant aussi mystérieuses et féeriques pour le plaisir des enfants. Le saint patron lorrain était là pour distribuer les friandises et le vin chaud a réconforté les adultes.

## DIVERS

Madame Caromel vend les bouteilles de gaz Butagaz rue Charles de Gaulle.

Un service proche de vous.



Les piles usagées peuvent être collectées en mairie d'où elles seront déposées en déchetterie ou dans un point de collecte.

Possibilité de commande groupée de fioul pour un tarif préférentiel.

Ce service est organisé avec la commune d'Amance, s'adresser à la mairie.



## ETAT CIVIL

**Nous souhaitons la bienvenue à :**

Léane Chaussepied née le 11 aout - Liya Richard née le 06 octobre



### COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2021

Pour cette seconde année de commémoration sans public à cause du Covid, nous ne pouvions cependant pas manquer d'honorer les femmes et les hommes qui ont combattu pour nos libertés. A l'occasion de ce jour anniversaire du souvenir de l'armistice de 1918 quelques fleurs ont été déposées au pied du monument aux morts.

Nous espérons qu'en 2022 nous pourrions saluer ensemble la mémoire de nos disparus de la Grande Guerre.



### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Elections

Vous devez fournir les documents suivants :  
justificatif d'identité et justificatif de domicile,  
formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

**16 ans !** Il faut se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou sur :  
**mon.service-public.fr** (pour certaines communes)  
ou au consulat ou service diplomatique français si le jeune réside à l'étranger.

Pourquoi ? Ce recensement permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Fournir un justificatif de recensement ou de participation à la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou aux concours.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

**Vous pourrez alors voter sans faire d'autres démarches.**

## ELECTIONS A VENIR

**Élections présidentielles** les Dimanche 10 avril et 24 avril 2022.

**Elections législatives** les Dimanche 12 juin et 19 juin 2022.



# MAIRIE

## Pour contacter la Mairie

**Adresse postale :** 1 rue Sophie de Bar - 54770 Laître Sous Amance

**Téléphone :** 03 83 31 12 47

**Adresse mail :** [laître-ss-amance.mairie@wanadoo.fr](mailto:laître-ss-amance.mairie@wanadoo.fr)

*Ouverture au Public le mardi et le Jeudi de 16H30 À 18H30  
et le samedi matin de 10H à 12H (présence des élu.es)*

**Un cahier de doléances est à votre disposition en mairie.**

## RESTEZ INFORMES !

### LES NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATION DE NOTRE VILLAGE :



#### site internet de la mairie :

<http://mairielaitresousamance.fr>

Pour faciliter vos recherches d'informations sur les services communaux, démarches administratives, ...



#### Facebook

<https://www.facebook.com/laitresous.amance.3>

Pour les actualités sur les événements au fil de l'eau.



#### Panneau Pocket

Permet de recevoir sur votre smartphone des SMS d'alertes, d'urgences, d'informations importantes de la mairie. La réactivité en toute simplicité. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application, choisir la ou les communes qui vous intéressent. A vos téléphones!